

Présidence d'assemblée principale de district

Destinataires : Présidences et tous les membres

Expéditeur : Joel Duff, secrétaire général adjoint – Services professionnels

Pour action

La force locale dans la présidence de réunions et des statuts peut faciliter l'engagement des membres dans le travail de la Fédération, les processus démocratiques et l'habilitation des unités de négociation et des districts. Afin de développer une plus grande capacité locale en matière de procédures parlementaires et de statuts, il est recommandé que chaque district identifie une « présidence d'assemblée principale ».

- La présidence d'assemblée principale peut être la présidence, l'agente ou l'agent des services éducatifs, l'agente ou l'agent des statuts ou un autre membre qui est en mesure de présider des réunions locales sur une base régulière.
- Le rôle de la présidence d'assemblée principale de district serait d'agir à titre de présidence locale, d'expert, de soutien et de mentor pour les unités de négociation, en ce qui concerne les statuts et la procédure parlementaire.
- Les membres identifiés comme conférencières ou conférenciers principaux seront invités à assister à une formation virtuelle de base, offerte d'une manière centrale, à l'automne/l'hiver, comprenant les ateliers suivants : Introduction à la présidence de réunions; Statuts 101; Réunions, procès-verbaux, résolutions; et *Advanced Chairing*.
- Les trois premiers ateliers sont offerts par le biais de l'Académie de formation syndicale (AFS) et vous trouverez le calendrier de l'AFS dans la note DBU012. Les présidences d'assemblée principales identifiées à la suite des formations de l'AFS peuvent consulter leur membre du Secrétariat pour déterminer l'horaire et les ressources pour appuyer ce travail.

Une formation continue et un soutien aux présidences d'assemblée principales de district sont assurés tout au long de l'année. Cela peut contribuer au développement continu des aptitudes, qui peut être soutenu par l'intermédiaire de votre membre du Secrétariat des services éducatifs, qui peut également servir de soutien à une présidence d'assemblée locale avant et (ou) pendant les AGA.

On demande à chaque district d'identifier une présidence d'assemblée et de faire parvenir son nom et ses coordonnées à peter.bates@osstf.ca et meera.patel@osstf.ca, au plus tard le 30 septembre 2025.

Communiquez avec Peter Bates (peter.bates@osstf.ca) pour toute question concernant cette enquête.

PB/ jg cope 343/JG cope 343